

09

RAPPORT

OBJET : DYNAMISATION DU COMMERCE MESSIN : SUBVENTION 2011 **À LA FÉDÉRATION DES COMMERÇANTS.**

« Metz la commerçante » doit être l'épicentre du commerce de la Grande Région. Pour atteindre cet objectif, le volet du commerce de proximité est un atout tant pour les habitants de Metz et de son agglomération que pour l'attractivité du territoire sur lequel elle rayonne.

En effet, le centre-ville doit être rendu plus attractif encore et profiter de la présence d'enseignes exclusives et de commerces de proximité qui sont nécessaires à la diversité du tissu commercial, lui conférant ainsi une originalité indéniable. C'est ainsi que l'arrivée de nouvelles enseignes doit être renforcée pour valoriser le mélange de tradition et de modernité du commerce.

Ces actions sont également à engager dans les quartiers afin de préserver les pôles de proximité qui assurent une offre diversifiée, compétitive et économique des déplacements.

De plus, le développement touristique de la Ville de Metz engendre depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis l'ouverture du Centre Pompidou-Metz, une importante mutation et un développement des activités commerciales notamment en centre ville.

Comme une conséquence de ce changement, les activités d'animation sont appelées à se développer sur Metz et constituent une réponse adaptée à l'attractivité de la Ville et à sa reconnaissance comme lieu de festivités et lieu de vie et d'échanges.

Dans ce contexte la Fédération des commerçants a proposé un programme d'actions 2011 comportant les orientations suivantes :

- **action d'animation commerciale des quartiers** ayant pour but de dynamiser les quartiers par des animations de proximité et soutenir les initiatives des associations des commerçants des quartiers ;
- **action d'accueil et d'information** par la « Boutique des Services » ayant pour objet, avec l'utilisation du local situé rue des Clercs, de servir de point ressource avec du personnel chargé de renseigner le chaland et offrir des services destinés à faciliter l'orientation et l'information de la clientèle du centre-ville ;
- **actions d'animation par l'organisation de manifestations** (Fête des Mères, Braderie de Printemps, Grande Braderie, Fête de la bière et Marché de Noël).

Dans ce cadre, la Ville contribue financièrement à ce service d'intérêt économique général selon les montants suivants (correspondants au montant de subvention de 230 000 €) :

- animations commerciale des quartiers : 73 860 € TTC,
- animation de la « Boutique des Services » rue des Clercs pour 91 400 € TTC,
- animations autour de la Fête des Mères pour 29 355 € TTC,
- animation du Marché de Noël pour 35 385 € TTC.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'accepter le programme d'actions 2011 qui sera mené par la Fédération des Commerçants et, en conséquence, verser une subvention de 230 000 € ainsi qu'approuver la convention d'objectifs et de moyens y afférente pour l'exercice 2011.

MOTION

OBJET : DYNAMISATION DU COMMERCE MESSIN : SUBVENTION 2011 À LA FÉDÉRATION DES COMMERÇANTS.

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2010 portant notamment sur l'approbation de la convention cadre fixant les relations entre la Ville de Metz et la Fédération des Commerçants ainsi que le programme général des actions à engager sur la période 2010-2012,

VU la Délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2010 portant sur l'approbation du budget primitif 2011,

VU l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le programme d'actions 2011 proposé par l'association dénommée « Fédération des commerçants » joint en annexe et le projet de budget y afférent,

VU le projet de convention d'objectifs et de moyens portant sur les modalités d'octroi et de contrôle de la subvention octroyée joint en annexe,

CONSIDERANT l'importance du commerce dans le rayonnement de la cité et les services qu'il apporte à ses habitants,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de METZ et la Fédération des Commerçants de Metz de mener en commun une politique de ville en terme commercial à la fois dynamique, cohérente et équilibrée,

CONSIDERANT que le programme d'actions 2011 s'inscrit dans une démarche de préservation d'un pôle de proximité assurant une offre diversifiée, compétitive et économique de déplacements,

CONSIDERANT que les actions de la Fédération des Commerçants s'inscrivent dans la démarche de renforcement du centre-ville qui doit être rendu toujours plus attractif et profiter de l'engouement et de l'attractivité du Centre Pompidou-Metz,

DECIDE :

- D'APPROUVER le programme d'actions 2011 qui sera mené par la Fédération des Commerçants et décide le versement de la subvention municipale d'un montant de 230 000 € ;
- D'ACCEPTER les dispositions et les modalités d'application de la convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2011 annexée à la présente délibération ;

PRECISE que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapport à la mise en œuvre de la présente délibération et plus particulièrement la convention d'objectifs et de moyens susvisée ainsi que tout avenant et tout document, notamment contractuel, se rapportant à cette opération.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Thierry JEAN